

<h2 style="margin: 0;">BUREAU EXÉCUTIF</h2> <h3 style="margin: 0;">SAMEDI 31 AOÛT & DIMANCHE 1^{er} SEPTEMBRE 2019 - LAUSANNE</h3>
--

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, SOIN Patrick, VIDIL Andrée.
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard. POTEREAU Marie-Françoise, Vice Présidente de la Fédération Française de Cyclisme (dimanche matin)
Absent(s) excusé(s)	

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1 Décisions à prendre :	2
1.1 Budget prévisionnel 2020 : lignes directrices / choix stratégiques	2
1.2 Gestion du CNDS	2
1.3 Règle délégués techniques raid (contexte pénalité arbitrage)	3
1.4 Demande de remboursement de pénalités 2018 / LES PIRANHAS de DIEPPE	4
1.5 Convention Sportifs de Haut Niveau / emplacements publicitaires de la tenue Equipe de France	5
1.6 Prise en charge des frais de formation des clubs Ecole de Triathlon	5
2 Point d'information / questions diverses	7
2.1 Point budgétaire 2019	7
2.2 Créances	7
2.3 Accord cadre 2019	7
2.4 Composition de la CNRS	7
2.5 Ranking des fédérations Européennes	7
2.6 Création D2 et D3 Duathlon Femmes	8

En ouverture de séance, le Président LESCURE prononce un "discours de rentrée". Il demande aux membres du Bureau Exécutif de bien vouloir tout mettre en œuvre dans les prochains mois pour faire avancer résolument les dossiers prioritaires de chaque secteur. Il rappelle les règles de fonctionnement basées sur la solidarité, la confiance, le respect et le sens de l'intérêt général qui doit être l'unique objectif de nos instances fédérales décisionnelles. Le Président rappelle aussi l'exemplarité et la responsabilité individuelle dont chaque élu doit faire preuve en toute circonstance.

Le Président LESCURE fait savoir qu'il a demandé à notre responsable juridique une proposition de "code de bonne conduite de l'élu fédéral" qui sera présenté au BE puis au CA pour mise en œuvre avant la fin de l'année.

Le Président réaffirme son implication totale et sa confiance dans les élus pour permettre à notre fédération de poursuivre sa progression et son développement.

1 Décisions à prendre :

1.1 Budget prévisionnel 2020 : lignes directrices / choix stratégiques

Les grandes orientations budgétaires 2020 sont arrêtées :

- Année olympique :
 - primes olympiques et paralympiques
 - 50 k€ fonds propres supplémentaires sur les lignes abondées par le ministère
 - communication pré et post JO/JP
- Année électorale
 - obligation de tenir une 2eme AG
 - réduction des réunions institutionnelles en fin d'année (fin de mandat / période électorale) : suspension du séminaire des présidents de ligue, réduction du nombre de réunions physiques du BE / CA / commissions...
- Relations internationales
 - accueil du congrès ITU (à confirmer)
- Administration
 - Gestion du CNDS en interne sans recrutement supplémentaire
 - Gel des modifications des réglementations sportives en 2020.

Objectif global: Compte de résultat équilibré malgré les actions inhérentes à l'année Olympique.

1.2 Gestion du CNDS

Mme Marie-Françoise POTEREAU, Vice Présidente de la Fédération Française de Cyclisme, présente l'organisation mise en place au sein de la FFC pour gérer la part territoriale de l'ex CNDS :

- mise en place d'une commission d'attribution déconnectée des instances dirigeantes et techniques de la FFC pour éviter toutes sources de pressions et de conflits d'intérêts (aucun membre du BE, aucun membre du CA, aucun président de ligue...)
- mise en place d'une fiche explicative à destination des clubs
- mise en place de 8 fiches projets thématiques pour accompagner la rédaction des projets et faciliter le montage des dossiers :
 - Structuration d'une Ecole Française de Cyclisme (EFC)
 - Organisation de séquence « Savoir Rouler » pour les jeunes, en priorité ceux qui résident dans les territoires QPV ou ZRR

- Développement d'une offre de pratique « Cyclisme Santé »
 - Offre de pratiques régulières « cyclisme au féminin » et/ou accès de femmes aux fonctions d'encadrement technique ou dirigeantes
 - Organisation de manifestations ou stages cyclistes 100% filles
 - Organisation du dispositif « Défi un/une champion/ne » dans le cadre de manifestations
 - Organisation de manifestations « Contre la montre » et/ou « cyclo-sportives » ouvertes à tous les publics
 - Projet de gestion et d'animation de sites VTT, d'espaces cyclo-sport, de stades de VTT ou de BMX Parks
- embauche d'une personne à temps partiel

Mme Marie-Françoise POTEREAU précise que le système mis en place a permis de clarifier la politique sportive et a permis de subventionner les actions en lien avec les 8 axes éligibles sans tenir compte des montants de subventions accordées par le passé.

Les membres du BE remercient Mme Marie-Françoise POTEREAU pour cette présentation et **valident la mise en place d'une commission d'attribution autonome sans aucun membre du BE, du CA, sans aucun président de ligue et sans aucun président de comité départemental.**

Les membres de cette commission seront proposés lors du Conseil d'Administration du 28 septembre prochain.

1.3 Règle délégués techniques raid (contexte pénalité arbitrage)

Lors de sa réunion en date du 27 avril 2019, le Conseil d'Administration de la ligue Provence Alpes Côte d'Azur a décidé de refuser la demande d'exonération des pénalités d'arbitrage du club Team Life Experience.

A cette date, le Conseil d'Administration de la ligue Provence Alpes Côte d'Azur n'avait pas connaissance de la liste des clubs, ou sections, F.F.TRI. spécifiques "Raids", cette dernière n'ayant été transmise que le 09 mai dernier :

- PACARAID
- MISTRAL ADVENTURA
- TEAM LIFE EXPERIENCE
- RAID 400TEAM

Dans la mesure où le Bureau Exécutif Fédéral du 20 janvier 2018 a décidé que le système de mise à disposition d'arbitres / pénalité financière ne s'applique pas aux clubs (ou sections) spécifiques Raids identifiés par la "mission Raid", à titre transitoire pour les années 2018 et 2019, et dans la mesure où la ligue Provence Alpes Côte d'Azur dispose désormais de la liste des clubs, ou sections, F.F.TRI. spécifiques "Raids", **le Président LESCURE sollicitera le président du Conseil d'Administration de la ligue Provence Alpes Côte d'Azur afin de bien vouloir réétudier la demande d'exonération des pénalités d'arbitrage du club Team Life Experience.**

Un courrier en ce sens sera adressé au Président de la Ligue.

Cette règle transitoire n'étant applicable qu'en 2018 et 2019, la mission Raid envisage de proposer l'élargissement du concept d'arbitres à fournir par les clubs à celui d'officiels à fournir, ces derniers pouvant être :

- des arbitres
- des délégués techniques raids

- des référents raids (qui instruisent les dossiers préfectoraux)
- éventuellement des chronométreurs formés en interne à la Fédération (GEC pour les raids)

Ainsi, les clubs F.F.TRI. ou sections F.F.TRI. spécifiques "raid" n'auront pas besoin de fournir des arbitres, mais ils participeront au bon fonctionnement de la fédération et de la ligue en fournissant des délégués techniques raids / des référents raids (qui instruisent les dossiers préfectoraux) / éventuellement des chronométreurs formés en interne à la Fédération (GEC pour les raids).

Les membres du BE sont favorables (1 abstention) au principe proposé.

1.4 Demande de remboursement de pénalités 2018 / LES PIRANHAS de DIEPPE

En septembre 2018, les équipes masculines et féminines de D1 du club LES PIRANHAS de DIEPPE sont considérées "forfait" et le club écope de deux pénalités de 1000€ (50% reversé à l'organisateur).

Le club n'a pas fait appel de cette décision et les chèques de caution correspondants ont été encaissés.

9 mois plus tard, le club sollicite le remboursement de ces pénalités aux motifs :

- qu'il ne pouvait aligner des équipes en D1 et en D2 le même jour et qu'il a fait le choix d'aligner ses équipes sur l'épreuve de D2
- qu'il traverse une grave crise financière.

Considérant que le club a délibérément fait le choix ne pas aligner ses équipes sur l'étape de D1, préférant participer à l'étape de D2 ayant eu lieu le même jour ;

Considérant que le club n'a pas contesté la pénalité dans les délais réglementaires ;

Considérant le fait que la pénalité a été re versée pour moitié à l'organisateur ;

Considérant l'importance de conserver une équité de traitement entre les clubs de D1 ;

Le BE décide à la majorité de ne pas donner suite à la demande de remboursement des pénalités 2018 du club LES PIRANHAS de DIEPPE.

1.5 Convention Sportifs de Haut Niveau / emplacements publicitaires de la tenue Equipe de France

Pour la saison sportive 2019-2020, la F.F.TRI. a décidé de répartir les espaces publicitaires de la tenue Equipe de France comme suit :

- A1, B et D : espaces réservés aux partenaires de la F.F.TRI.,
- A2, A3, C, E et F : espaces mis à disposition du sportif par la F.F.TRI..



A la majorité le Bureau Exécutif décide de mettre exceptionnellement à disposition des athlètes l'espace A1 à partir du 1er novembre 2019 dans le cas où cet espace n'aurait pas été attribué à un partenaire fédéral à cette date.

1.6 Prise en charge des frais de formation des clubs Ecole de Triathlon

Pour mémoire, il est rappelé que :

- Les membres du BE avaient fait savoir lors de la réunion du BE du 06 avril 2018 qu'ils étaient favorables au principe d'une exonération des frais de formation BF4 à hauteur de 50% pour les écoles de triathlon
- Les membres du BE ont validé lors de la réunion du BE du 14 juin 2019 la suppression de l'envoi de bracelets EFT et la valorisation de la formation des clubs concernés de la manière suivante :
 - pour les clubs labellisés 1 étoile : prise en charge à une hauteur de 100% du coût pédagogique d'un BF5 formé dans l'année.
 - pour les clubs labellisés 2 étoiles : prise en charge de 50% du coût pédagogique d'un BF4 formé dans l'année.
 - pour les clubs labellisés 3 étoiles : prise en charge à une hauteur de 100% du coût pédagogique d'un BF4 formé dans l'année.

La mission jeune propose de compléter les principes rappelés ci-dessus en ajoutant la possibilité de prendre en charge la totalité du coût de formation d'un BF5 (150€) pour les clubs labellisés *, ** ou *** qui n'auraient pas formé de BF4 dans l'année.

Les membres du BE valident cette proposition.

Au regard des principes de prise en charge validés ci-dessus, le BE valide la mise au paiement des sommes à rembourser détaillées ci-dessous :

Ligues	Clubs	Label	Stagiaire	Montant facture	% prise en charge	Montant à rembourser
Bretagne	PONTIVY	**	BF4	700 €	50%	350 €
Occitanie	RODEZ TRI 12	**	BF4	700 €	50%	350 €
Grand Est	REIMS TRIATHLON	**	BF4	700 €	50%	350 €
Hauts de France	BEAUVAIS TRIATHLON	**	BF4	700 €	50%	350 €
Hauts de France	PASTEL TRIATHLON	**	BF5	150 €	50%	150 €
Hauts de France	VILLENEUVE D'ASCQ TRIATHLON	**	BF5	150 €	50%	150 €
Hauts de France	LYS CALAIS TRIATHLON	***	BF4	700 €	100%	700 €
Hauts de France	TRIATHLON CLUB LIEVIN	***	BF4	700 €	100%	700 €
Hauts de France	COTE D'OPALE TRIATHLON SAINT-OMER	***	BF4	700 €	100%	700 €
Hauts de France	GRAVELINES TRIATHLON	***	BF5	150 €	100%	150 €
Hauts de France	CAMBRAI TRIATHLON	***	BF5	150 €	100%	150 €

2 Point d'information / questions diverses

2.1 Point budgétaire 2019

Le point budgétaire 2019 au 31 juillet ainsi que la projection de réalisation au 31 décembre envoyés aux ligues, comités départementaux, conseil d'administration, etc... dans le cadre du rapport mensuel sont présentés au Bureau Exécutif.

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, rappelle que lors de la construction du budget 2019, l'équilibre budgétaire a été atteint en tenant compte des discussions très avancées que la F.F.TRI. avait avec un important partenaire potentiel. Cette négociation n'ayant malheureusement pas abouti, la prévision de produits nouveaux ne sera pas atteinte et Emmanuel CHABANNES invite les membres du BE la plus grande prudence concernant leurs secteurs respectifs et à se mettre en relation avec les présidents de commission et/ou porteurs de projets afin de tendre vers un équilibre budgétaire à la clôture.

Le Président LESCURE remercie l'ensemble des secteurs fédéraux de limiter la consommation de leurs lignes budgétaires à hauteur de 95% du budget prévisionnel alloué.

2.2 Créances

Il est rappelé aux membres du Bureau Exécutif que :

- la créance de l'organisateur des championnats du monde LD 2013 ayant eu lieu à Belfort s'élève toujours à 40 k€
- la ligue Bourgogne Franche Comté doit 6400€ au titre de la refacturation de l'audit comptable demandé par le Président de la ligue.

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, prendra directement contact avec l'organisateur et la ligue Bourgogne Franche Comté.

2.3 Accord cadre 2019

Cédric GOSSE, Vice-président en charge de la Relation avec les Ligues Régionales et les Territoires présente un point d'information sur l'accord cadre 2019. Les échanges physiques ou téléphoniques (en fonction des besoins) avec les Présidents de Ligues, ainsi que leurs Conseillers Techniques de Ligues, vont être programmés prochainement.

2.4 Composition de la CNRS

Le Président LESCURE informe le BE de la nomination de membres supplémentaires au sein de la Commission Nationale de la Réglementation :

- Mme Michelle MONSERAT
- M. Daniel BOISSIERE
- M. Alain COURPRON

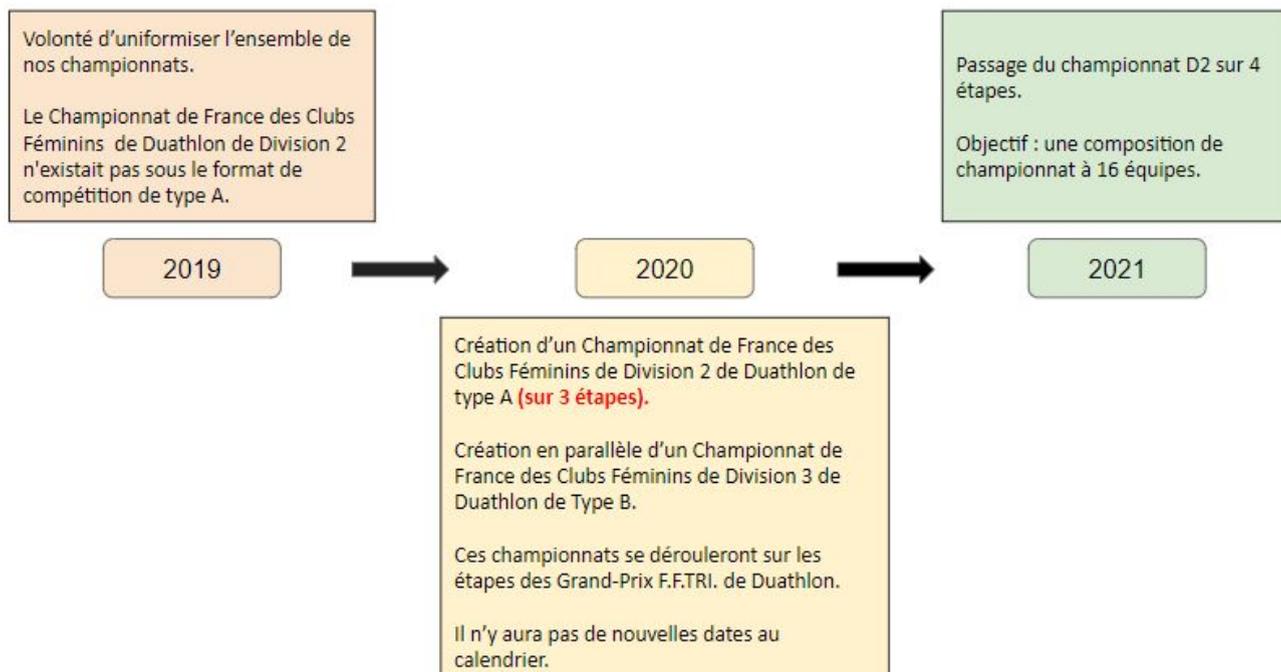
2.5 Ranking des fédérations Européennes

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, informe les membres du BE des résultats d'une enquête réalisée par l'ITU concernant le niveau de développement et de structuration (administratives et sportive) des fédérations nationales de Triathlon dans le monde. :

La Fédération Française de Triathlon se partage la première marche du podium avec l'Espagne et l'Angleterre.

2.6 Création D2 et D3 Duathlon Femmes

Alexandre PY, Vice Président en charge de la Vie Sportive, rappelle que le BE du 15 juin 2018 avait validé la création d'un Championnat de France des Clubs de Division 2 Femmes de Duathlon (Type A) en 2020 :



Le principe d'accessibilité à ce championnat est détaillé ci-après :

- **pour 2020 :**
 - Les clubs classés au-delà de la 13ème place du Grand Prix de Duathlon de la saison 2019 ;
 - Les clubs classés au-delà de la 3ème place de la finale du Championnat de France des Clubs Féminin de Division 2 de Duathlon 2019, et dans la limite de 16 clubs sur le Championnat.
- **pour 2021 :**
 - Les clubs classés au-delà de la 13ème place du Grand Prix de Duathlon de la saison 2020 ;
 - Les clubs classés 1er, 2ème et 3ème du Championnat de France des Clubs Féminin de Division 3 de Duathlon 2020.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation particulièrement positive lors de nos séances de travail.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général